

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-------------------------------|---|
| Description du produit: | Acetic anhydride |
| Cat No. : | 222130000; 222130010; 222130025; 222135000 |
| Synonymes | Acetyl oxide, Acetic acid anhydride, Acetic oxide, Ethanoic anhydride |
| Numéro d'index | 607-008-00-9 |
| Numéro CAS | 108-24-7 |
| N° CE | 203-564-8 |
| Formule moléculaire | C4 H6 O3 |
| Numéro d'enregistrement REACH | - |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Utilisation recommandée | Substances chimiques de laboratoire |
| Utilisations déconseillées | Pas d'information disponible |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific
Janssen Pharmaceuticaaan 3a, 2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK
Bishop Meadow Road,
Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach
Tél: +41 (0) 56 618 41 11
e-mail - infoch@thermofisher.com

Adresse e-mail

begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**

Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402

Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Liquides inflammables

Catégorie 3 (H226)

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale

Catégorie 4 (H302)

Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs

Catégorie 2 (H330)

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 1 B (H314)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 (H318)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)
Lacrymogène.
Réagit avec l'eau et forme acetic acid
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Composant | Numéro CAS | N° CE | Pour cent en poids | CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008 |
|--------------------|------------|-------------------|--------------------|--|
| Anhydride acétique | 108-24-7 | EEC No. 203-564-8 | >99 | Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) (EUH071) |

| Composant | Limites de concentration spécifiques (SCL) | Facteur M | Notes sur les composants |
|--------------------|--|-----------|--------------------------|
| Anhydride acétique | Eye Dam. 1 (H318) :: 5%≤C<25% Eye Irrit. 2 (H319) :: 1%≤C<5% Skin Corr. 1B (H314) :: C>=25% Skin Irrit. 2 (H315) :: 5%≤C<25% STOT SE 3 (H335) :: C>=5% | - | - |

| | |
|-------------------------------|---|
| Numéro d'enregistrement REACH | - |
|-------------------------------|---|

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------|---|
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact cutané | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Difficultés respiratoires. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation: Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Matière corrosive. Réactif avec l'eau. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer les sources d'ignition. Eviter que la matière déversée touche à l'eau. Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter tout contact avec l'eau.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir à l'écart de l'eau ou de l'air humide. Zone contenant des substances inflammables.

Classe 3

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 3
<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984>)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

| Composant | Union européenne | Le Royaume Uni | France | Belgique | Espagne |
|--------------------|------------------|---|---|---|---|
| Anhydride acétique | | STEL: 2 ppm 15 min STEL: 10 mg/m ³ 15 min TWA: 0.5 ppm 8 hr TWA: 2.5 mg/m ³ 8 hr | STEL / VLCT: 5 ppm. STEL / VLCT: 20 mg/m ³ . | TWA: 1 ppm 8 uren TWA: 4.2 mg/m ³ 8 uren STEL: 3 ppm 15 minuten | TWA / VLA-ED: 5 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 21 mg/m ³ (8 horas) |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

| | | | | | |
|--------------------|---|---|--|---|--|
| | | | | STEL: 13 mg/m ³ 15 minuten | |
| Composant | Italie | Allemagne | Portugal | Les Pays-Bas | Finlande |
| Anhydride acétique | | TWA: 0.1 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 0.42 mg/m ³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 0.1 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 0.42 mg/m ³ (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 0.2 ppm Höhepunkt: 0.84 mg/m ³ | STEL: 1 ppm 15 minutos TWA: 1 ppm 8 horas | | STEL: 5 ppm 15 minuutteina STEL: 21 mg/m ³ 15 minuutteina |
| Composant | Autriche | Danemark | Suisse | Pologne | Norvège |
| Anhydride acétique | MAK-KZGW: 10 ppm 15 Minuten MAK-KZGW: 40 mg/m ³ 15 Minuten MAK-TMW: 5 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 20 mg/m ³ 8 Stunden | Ceiling: 2 ppm Ceiling: 20 mg/m ³ | STEL: 2 ppm 15 Minuten STEL: 8 mg/m ³ 15 Minuten TWA: 1 ppm 8 Stunden TWA: 4 mg/m ³ 8 Stunden | STEL: 24 mg/m ³ 15 minutach TWA: 12 mg/m ³ 8 godzina | Ceiling: 5 ppm Ceiling: 20 mg/m ³ |
| Composant | Bulgarie | Croatie | Irlande | Chypre | République tchèque |
| Anhydride acétique | | TWA-GVI: 0.5 ppm 8 satima. TWA-GVI: 2.5 mg/m ³ 8 satima. STEL-KGVI: 2 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 10 mg/m ³ 15 minutama. | TWA: 1 ppm 8 hr. TWA: 2.5 mg/m ³ 8 hr. STEL: 3 ppm 15 min STEL: 10 mg/m ³ 15 min | | TWA: 4 mg/m ³ 8 hodinách. Ceiling: 20 mg/m ³ |
| Composant | Estonie | Gibraltar | Grèce | Hongrie | Islande |
| Anhydride acétique | STEL: 5 ppm 15 minutites. STEL: 20 mg/m ³ 15 minutites. | | STEL: 5 ppm STEL: 20 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 20 mg/m ³ | STEL: 0.84 mg/m ³ 15 percekbén. CK TWA: 0.42 mg/m ³ 8 órában. AK | STEL: 5 ppm STEL: 20 mg/m ³ |
| Composant | Lettonie | Lituanie | Luxembourg | Malte | Roumanie |
| Anhydride acétique | TWA: 5 mg/m ³ | Ceiling: 5 ppm Ceiling: 20 mg/m ³ | | | TWA: 3.6 ppm 8 ore TWA: 15 mg/m ³ 8 ore STEL: 6 ppm 15 minute STEL: 25 mg/m ³ 15 minute |
| Composant | Russie | République slovaque | Slovénie | Suède | Turquie |
| Anhydride acétique | Skin notation MAC: 3 mg/m ³ | Ceiling: 21 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 21 mg/m ³ | TWA: 5 ppm 8 urah TWA: 21 mg/m ³ 8 urah STEL: 5 ppm 15 minutah STEL: 21 mg/m ³ 15 minutah | Binding STEL: 5 ppm 15 minuter Binding STEL: 20 mg/m ³ 15 minuter | |

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

| Component | Effet aigu local (Inhalation) | Effet aigu systémique (Inhalation) | Les effets chroniques local (Inhalation) | Les effets chroniques systémique (Inhalation) |
|--------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|---|
| Anhydride acétique 108-24-7 (>99) | DNEL = 12.6mg/m ³ | | DNEL = 4.2mg/m ³ | DNEL = 4.2mg/m ³ |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

| Component | Eau douce | Des sédiments d'eau douce | Eau intermittente | Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | Des sols (agriculture) |
|--------------------------------------|------------------|----------------------------------|-------------------|--|-----------------------------|
| Anhydride acétique 108-24-7 (>99) | PNEC = 3.058mg/L | PNEC = 11.36mg/kg sediment dw | PNEC = 30.58mg/L | PNEC = 115mg/L | PNEC = 0.47mg/kg soil dw |

| Component | Eau de mer | Des sédiments d'eau marine | Eau de mer intermittente | Chaîne alimentaire | Air |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------|-----|
| Anhydride acétique 108-24-7 (>99) | PNEC = 0.3058mg/L | PNEC = 1.136mg/kg sediment dw | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--|
| Caoutchouc nitrile | < 240 minutes | 0.38 mm | EN 374 Niveau 5 | Taux de perméation 1779 µg/cm ² /min Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques |
| Caoutchouc butyle | > 480 minutes | 0.35 mm | | |
| Néoprène | > 480 minutes | 0.45 mm | | |
| Viton (R) | > 480 minutes | 0.7 mm | | |

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience.

Type de filtre recommandé : Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme au EN14387

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|-------------------------------|--|
| État physique | Liquide | |
| Aspect | Incolore | |
| Odeur | âcre | |
| Seuil olfactif | Aucune donnée disponible | |
| Point/intervalle de fusion | -73.1 °C / -99.6 °F | |
| Point de ramollissement | Aucune donnée disponible | |
| Point/intervalle d'ébullition | 140 °C / 284 °F | @ 760 mmHg |
| Inflammabilité (Liquide) | Inflammable | D'après les données d'essai |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet | Liquide |
| Limites d'explosivité | Inférieure 2 Vol% | |
| | Supérieure 12 Vol% | |
| Point d'éclair | 49 °C / 120.2 °F | Méthode - CC (test en vase clos Closed Cup) |
| Température d'auto-inflammabilité | 316 °C / 600.8 °F | |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | |
| pH | 3 | |
| Viscosité | 0.91 mPa.s at 20 °C | |
| Hydrosolubilité | s'hydrolyse | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | | |
| Composant | log Pow | |
| Anhydride acétique | -0.27 | |
| Pression de vapeur | 5 mbar @ 20 °C | |
| Densité / Densité | 1.080 | |
| Densité apparente | Sans objet | Liquide |
| Densité de vapeur | 3.5 | (Air = 1.0) |
| Caractéristiques des particules | Sans objet (liquide) | |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

9.2. Autres informations

Formule moléculaire C4 H6 O3
Masse molaire 102.09
Propriétés explosives explosifs air / vapeur des mélanges possibles
Taux d'évaporation 0.46 - (Acétate de butyle = 1,0)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Oui

10.2. Stabilité chimique

Sensible à l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Eau. Agents réducteurs forts. Alcools. Bases. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e)

Catégorie 4

Cutané(e)

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Inhalation

Catégorie 2

| Composant | DL50 oral | DL50 dermal | LC50 (CL50) par inhalation |
|--------------------|---|----------------------------|--|
| Anhydride acétique | LD50 = 630 mg/kg (Rat) Equiv. OECD 410 | LD50 = 4000 mg/kg (Rabbit) | LC100: 1.67 mg/L/6h (Rat) Equiv. OECD 412 LC50: 400 ppm/6h (Rat) |

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 1 B

Sur la base de la littérature disponible et les données provenant de près substances analogues structure / activité

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Catégorie 1

Sur la base de la littérature disponible et les données provenant de près substances analogues structure / activité

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

| | |
|--------------|---|
| Respiratoire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Peau | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Non mutagène selon le test d'Ames

f) cancérogénicité;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

| | |
|---|------------------------|
| Etude / preuves (base d'une classification) | OCDE, essai n° 412 |
| Espèce utilisée pour le test / sexe / Voie d'exposition | Rat / Inhalation (4h) |
| Dose opérante | LOAEL = 300 - 2000 ppm |
| Résultats / Organes cibles | Yeux. |

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

| | |
|--------------------------------------|---------------------|
| Les méthodes de surveillance | OCDE, essai n° 413 |
| Espèce utilisée pour le test / durée | Rat / 90 jours |
| Étude résultat | NOAEL = 0.2 - 1 ppm |
| Voie d'exposition | Inhalation |
| Organes cibles | Aucun(e) connu(e). |

j) danger par aspiration;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Réagit avec l'eau donc pas de données sur l'écotoxicité de la substance est disponible. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance

Facilement biodégradable

Dégradabilité

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Réagit avec l'eau.

Se décompose au contact de l'eau. Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

| Composant | log Pow | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|--------------------|---------|-----------------------------------|
| Anhydride acétique | -0.27 | 3.16 |

12.4. Mobilité dans le sol

Se décompose au contact de l'eau .

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas entraîner vers les égouts. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques.

Ordonnance suisse sur les déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

IMDG/IMO

| | |
|---|--------------------|
| 14.1. Numéro ONU | UN1715 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | Anhydride acétique |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| Classe de danger subsidiaire | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II |

ADR

| | |
|---|--------------------|
| 14.1. Numéro ONU | UN1715 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | Anhydride acétique |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| Classe de danger subsidiaire | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II |

IATA

| | |
|---|--------------------|
| 14.1. Numéro ONU | UN1715 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | Anhydride acétique |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| Classe de danger subsidiaire | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II |

| | |
|---|--|
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Pas de dangers identifiés |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas de précautions spéciales requises. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable, les produits emballés |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

| Composant | Numéro CAS | EINECS | ELINCS | NLP | IECSC | TCSI | KECL | ENCS | ISHL |
|--------------------|------------|-----------|--------|-----|-------|------|----------|------|------|
| Anhydride acétique | 108-24-7 | 203-564-8 | - | - | X | X | KE-00017 | X | X |

| Composant | Numéro CAS | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | DSL | NDSL | AICS (Australie) | NZIoC | PICCS |
|--------------------|------------|------|---|-----|------|------------------|-------|-------|
| Anhydride acétique | 108-24-7 | X | ACTIVE | X | - | X | X | X |

Légende: X - Listé '-' - Non répertorié KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| Composant | Numéro CAS | REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation | REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses | Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |
|--------------------|------------|---|---|---|
| Anhydride acétique | 108-24-7 | - | Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details) | - |

Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

Seveso III Directive (2012/18/EC)

| Composant | Numéro CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité |
|--------------------|------------|--|--|
| Anhydride acétique | 108-24-7 | Sans objet | Sans objet |

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant | Numéro CAS | OECD HPV | Restriction des substances dangereuses (RoHS) | Basel Convention (Hazardous Waste) |
|--------------------|------------|------------|---|------------------------------------|
| Anhydride acétique | 108-24-7 | Répertorié | Sans objet | Sans objet |

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

| Composant | Classification d'Eau Allemande (AwSV) | Allemagne - TA-Luft classe |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| Anhydride acétique | WGK1 | Class I : 20 mg/m ³ (Massenkonzentration) |

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

| Composant | Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses | Suisse - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV) | Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de |
|-----------|---|--|---|
| | | | |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

| | (RS 814.81) | | cause |
|--------------------------------------|-------------|---------|-------|
| Anhydride acétique 108-24-7 (>99) | | Group I | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) a été réalisée par le constructeur du / importateur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

COV - (composés organiques volatils)

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Date de préparation

21-mars-2011

Date de révision

09-janv.-2026

Sommaire de la révision

Sections de la FDS mises à jour, 1, 3, 8, 11, 15.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetic anhydride

Date de révision 09-janv.-2026

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité